



HONORAIRES LOCATION

Locaux d'habitation : Honoraires de location :

A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

- Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail
10€ TTC du m² de surface habitable
- Etat des lieux location vide
3€ TTC du m² de surface habitable

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE :

- Entremise et négociation
3.50% TTC du loyer annuel
- Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail
10€ TTC du m² de surface habitable
- Etat des lieux location vide
3€ TTC du m² de surface habitable

Locaux commerciaux professionnels : Honoraires – bail commercial et bureaux :

1 an de loyer HT avec un minimum de 550€ Hors Taxes à la charge du locataire.

HONORAIRES GESTION

Honoraires de gestion locative :

8.40% TTC des encaissements à la charge du propriétaire.

Garantie des loyers impayés :

3.50% TTC des encaissements à la charge du propriétaire.

Photocopie :

0,20€ TTC

0,30€ TTC (recto-verso)

HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIERE

↪ Expertises et avis de valeur :

à la vacation **60€ TTC de l'heure**

↪ Barème des frais de transactions :

1 500€ forfaitaires jusqu'à 15 000€

10% TTC sur la part de 15 000 à 60 000€

7% TTC sur la part de 60 000 à 180 000€

4% TTC sur la part au-delà de 180 000€

En ce qui concerne la délégation de mandat : les honoraires d'agence seront ceux de l'agence détentrice du mandat initial.

TVA au taux en vigueur de 20% incluse.